

PREROGATIVES – APTITUDES GENERALES

La qualification « Tuteur de Stage Initiateur » (TSI) donne à un MF1, MF1 associé ou BEES1 la prérogative de prendre en charge et valider les séances réalisées par un stagiaire préparant le brevet d'Initiateur dans le cadre du stage en situation de ce cursus (UC1, UC2, UC3, UC5, UC6 et éventuellement UC10).

Cette qualification relève de la formation de « cadres ».

NIVEAUX D'ORGANISATION

La qualification « Tuteur de Stage Initiateur » (TSI) est délivrée par les Commissions Techniques Régionales. Ces dernières peuvent déléguer l'organisation des formations relatives à cette qualification à leurs Commissions Techniques Départementales.

La qualification « TSI » correspond à une compétence de formateur de « cadres ». Son acquisition est réalisée en deux temps et dans l'ordre :

- Premier temps : participation à un stage « Tuteur de Stage Initiateur ».

Le contenu du stage « TSI » doit permettre l'obtention des UC1 et UC2 de la qualification de tuteur.

L'Instructeur Fédéral Régional ou le MF2/BEES2/DES-JEPS directeur du stage désigné par la CTR délivre au MF1 une attestation de participation au stage.

Les MF1, MF1 associés et BEES1 ayant participé dans son intégralité à un stage initial national ou régional MF2 (6 jours pleins) obtiennent les UC1 et UC2 du cursus de tuteur par équivalence.

- Deuxième temps : réalisation d'une animation d'un atelier pédagogique.

Cette animation est réalisée lors d'un stage de formation initiale du cursus Initiateur.

Le MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS directeur du stage délivre au MF1 une attestation de participation au stage et d'obtention de l'UC3.

Le délai maximal pour l'obtention des trois UC est de 9 mois à compter de la première UC délivrée.

Le MF1 ayant obtenu les trois UC de la qualification « TSI » adresse à sa CTR les attestations qui lui ont été délivrées. La CTR procède à l'enregistrement en ligne des Tuteurs de Stage Initiateur et le siège national de la FFESSM fait parvenir la carte de TSI au candidat.

Duplicata :

Les duplicata des cartes TSI sont délivrés par le siège national de la FFESSM.

CONDITIONS DE CANDIDATURE A LA FORMATION

Etre MF1 de la FFESSM ou MF1 associés de la FFESSM ou BEES1 depuis au moins 12 mois et être titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.

REFERENTIEL DE COMPETENCES

La qualification « Tuteur de stage pédagogique en situation » comprend les compétences générales suivantes :

- 1 - Tutorer en situation un stagiaire pédagogique : UC1.
- 2 - Connaissances en appui des compétences : UC2.
- 3 - Animer un atelier pédagogique : UC3.

Compétence n° 1 : TUTORER EN SITUATION UN STAGIAIRE PEDAGOGIQUE (UC1)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Faire préparer une séance pratique ou théorique.	<p>Fait définir le ou les objectifs de formation d'une séance : fait mettre en relation les éléments du contexte pour déterminer un contenu de séance répondant aux besoins de formation et adapté aux moyens.</p> <p>Fait choisir et/ou propose des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque c'est possible.</p> <p>Fait identifier les difficultés probables d'apprentissage, fait définir des conseils, des aides à la formation.</p> <p>Fait définir des critères d'évaluation, de réalisation et/ou de réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance.</p> <p>Fait prévoir un déroulement de séance et les moyens nécessaires : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées au contexte (plongée) dans lequel elle sera réalisée.</p>	
Faire prévoir la sécurisation de la séance.	<p>Fait identifier les risques inhérents au contexte dans lequel la plongée intervient et ceux liés au type d'apprentissages réalisés, puis fait définir des mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.</p>	

Compétence n° 1 : TUTORER EN SITUATION UN STAGIAIRE PEDAGOGIQUE (UC1) (suite)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique.	Après préparation, accompagne un stagiaire pédagogique encadrant des élèves plongeurs. Evalue en situation les compétences entrant dans la démarche d'un futur Initiateur. Intervient sans délai si la sécurité est mise en jeu. Délivre à l'issue une analyse permettant au stagiaire de comprendre les axes d'amélioration nécessaires et les moyens pour y parvenir.	Dans le respect des règles définies par le Code du Sport.
Faire un complément et/ou des apports de connaissances si nécessaire.	Identifie (évaluation) les connaissances à compléter ou à réviser. Réalise des cours adaptés pour enseigner ces connaissances.	

Compétence n° 2 : CONNAISSANCES EN APPUI DES COMPETENCES (UC2)

Savoirs	Critères de réalisation	Commentaires
Réglementation relative à l'activité et textes de référence.	Code du Sport, Manuel de Formation Technique, Mémento, responsabilités, assurance...	Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit. Connait les finalités et les principes d'organisation du cursus Initiateur.
Notions pédagogiques.	L'objectif n'est pas la connaissance « par cœur » des définitions des termes. Il s'agit de connaître les grands principes qui permettent de concevoir et réaliser une séance ou un thème de formation dans le contexte de la plongée. La connaissance de ces notions et concepts de base a pour objectif d'acquérir une « démarche pédagogique » autonome et applicable à tout contexte de la formation de plongeurs et de moniteurs.	Connait les notions de : - Compétence, savoirs, savoirs être et savoirs faire. - Objectif de formation (final, intermédiaire, de séance (opérationnel)). - Acquis, pré-requis, niveau initial, niveau final. - Critères de réalisation, de réussite et d'évaluation. - Programme, cursus, thème de formation. - Apprentissages, formation, évaluation.
Notions de base de formation.	L'objectif n'est pas la connaissance « par cœur » des définitions des termes. Il s'agit de connaître les grands principes qui permettent de concevoir et réaliser une séance ou un thème de formation dans le contexte de la plongée. La connaissance de ces notions et concepts de base a pour objectif d'acquérir une « démarche pédagogique » autonome et applicable à tout contexte de la formation de plongeurs et de moniteurs.	Connait et utilise les concepts de : - Progression, répétition, démonstration, entraînement, initiation, perfectionnement. - Plan et structuration d'un cours ou d'une séance. - Educatifs, exemples, analogies, supports de cours. - Evaluation, régulation de l'apprentissage. Connait et utilise les principales étapes d'une action de formation : de l'analyse du contexte et des besoins à l'auto-évaluation de sa performance de formateur, en passant par la réalisation, l'évaluation et la régulation de la formation délivrée.

Compétence n° 3 : ANIMER UN ATELIER PEDAGOGIQUE (UC3)

Savoirs/Savoir-faire/Savoir être	Critères de réalisation	Commentaires
Connaitre le profil d'un Initiateur et le cursus de formation associé.	Connait le cursus de formation Initiateur : finalités et objectifs des principales phases, organisation et déroulement de ce cursus,...	
Animer un atelier pédagogique.	Prépare et construit des ateliers interactifs. Bâti les études de cas et les jeux de rôles. Evalue son animation. Maîtrise la relation animateur-groupe.	Cette mise en situation doit être préparée en amont auprès d'un E4.

MODIFICATIONS DEPUIS LE 01/01/2016 :

Page 1

Le 9 mai 2016

Dans "conditions de candidature", précision quand à l'obtention du diplôme MF1 ou BEES1 depuis au moins 12 mois.